

# AVIS PUBLIC

## ENTRÉE EN VIGUEUR DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030 DE LA MRC DE PIERRE-DE SAUREL

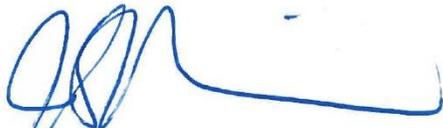
AVIS est donné par la soussignée, directrice des affaires juridiques et greffière de la Municipalité régionale de comté (MRC) de Pierre-De Saurel, que, conformément aux dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE) :

- le Conseil de la MRC a adopté, à sa séance ordinaire du 5 juillet 2023, le règlement numéro 368-23 édictant le Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2023-2030 pour l'ensemble de son territoire;
- ledit PGMR est entré en vigueur ce même jour.

Le règlement numéro 368-23 est disponible, pour consultation, au bureau de la MRC de Pierre-De Saurel au 50, rue du Fort, à Sorel-Tracy ainsi que sur le site Internet de la MRC au <https://www.mrcpierredesaurel.com/documentation/reglements-et-politiques>.

De plus, conformément à l'article 53.20.3 de la LQE, le Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la MRC et son sommaire sont également disponibles sur le site Internet de la MRC au [www.mrcpierredesaurel.com](http://www.mrcpierredesaurel.com) dans la section « PGMR - Documents ».

DONNÉ À SOREL-TRACY, ce 6<sup>e</sup> du mois de juillet 2023.



M<sup>re</sup> Jessica St-Pierre  
Directrice des affaires juridiques et greffière